

# Réunion information associations plaisanciers



Le 8 juin 2018



**La DDTM 35**

au service du Développement Durable des Territoires et de la Mer



# Réunion activités plaisance

- Bilan des contrôles plaisance
- Réglementation pêche de loisirs
- Questions diverses



# Pêche plaisance

## Les contrôles conduits en 2017 (données ULAM):

- Pêche à pied : 351 contrôles
- Navires de plaisance : 352 contrôles (155 en mer et 197 à quai)
- Plongeurs : 94 contrôles



# Pêche plaisance

## Les PV réalisés en 2017:

- Unités mobilisées : ONCFS, AFB, ULAM 35, Gendarmerie Maritime et Gendarmerie Départementale et Douane Maritime
- 100 Procès Verbaux établis :
  - 40 PV pêche à pied pour 46 infractions
  - 13 en plongée pour 14 infractions
  - 47 pêche embarquée pour 60 infractions dont :
    - 34 pêche (zone interdite, engins, défaut marquage)
    - 12 autres (absence pièces administratives, défaut marques extérieures)
    - 13 pour absence de matériel de sécurité
    - 1 plaisance pro



# Pêche plaisance

## Les contrôles conduits en 2018 (données ULAM):

- Pêche à pied : 171 contrôles
- Navires de plaisance : 111 contrôles (66 en mer et 45 à quai)
- Plongeurs : 25 contrôles



# Pêche plaisance

## Les PV réalisés en 2018:

- Unités mobilisées : ONCFS, AFB, ULAM 35, Gendarmerie Maritime et Gendarmerie Départementale et Douane Maritime
- 35 Procès Verbaux établis :
  - 15 PV pêche à pied pour 16 infractions
  - 2 en plongée pour 3 infractions
  - 18 pêche embarquée pour 22 infractions dont :
    - 15 pêche (zone interdite, engins, défaut marquage)
    - 1 autre (absence pièces administratives, défaut marques extérieures)
    - 6 pour absence de matériel de sécurité



# Bilan contrôles estivaux

- Les contrôles lors des journées sécurité loisirs nautiques

Les journées de contrôle inter-services de l'État (DDTM, Gendarmerie Maritime et Douane Maritime)

- Principe d'une action pédagogique de communication sur les loisirs nautiques
- 3 opérations inter-services de l'État au cours de l'été le 6, 25 Juillet et 10 Août
- 87 contrôles réalisés sur des navires de plaisance
- 64 non conformités relevées
- Sur l'ensemble de la saison (hors journées sécurités loisirs nautiques), 178 contrôles réalisés (ULAM) pour 89 non conformités



# Pêche à pied de loisirs

- Bilan déclarations filets fixes :

poids (kg)	2014	2015	2016	2017
CREVETTES	366,7	108,67	190,3	157,56
BAR	179,7	94,8	104,8	41,02
MULET	947,05	812,8	1044,75	569,12
SOLE	592,9	49,71	148,8	61,93
PLIE	414,28	74,76	56,2	25,12
ROUSSETTE	261,09	102,04	106,1	109,77
SEICHE	63,3	12,1	54,62	22
AUTRE	180,8	220,9	205,29	171,64

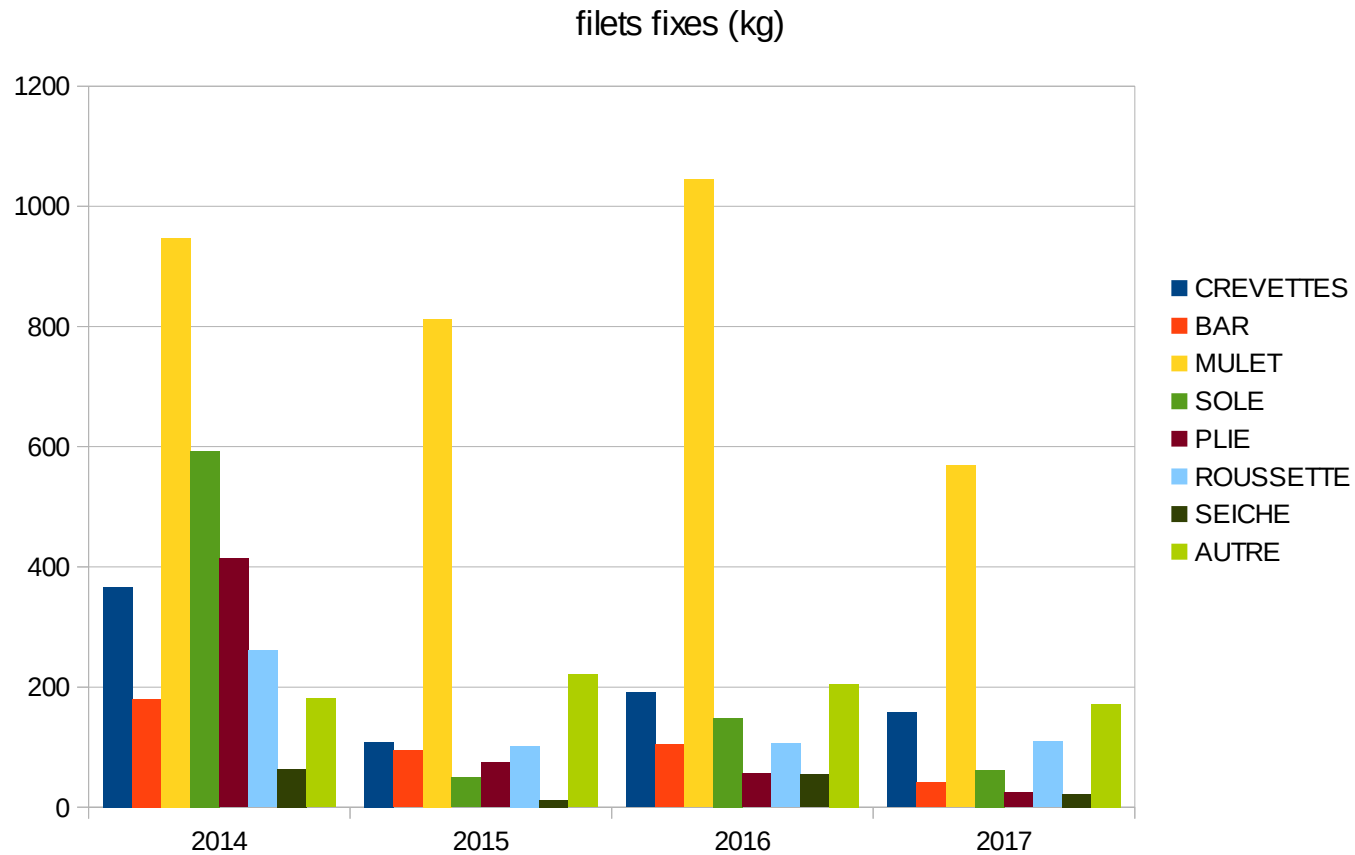
unité	2014	2015	2016	2017
BAR	157	84	71	31
MULET	949	818	1054	680
SOLE	268	205	593	405
PLIE	441	202	169	58
ROUSSETTE	404	174	165	182
SEICHE	99	20	82	35
AUTRE	457	245	432	255





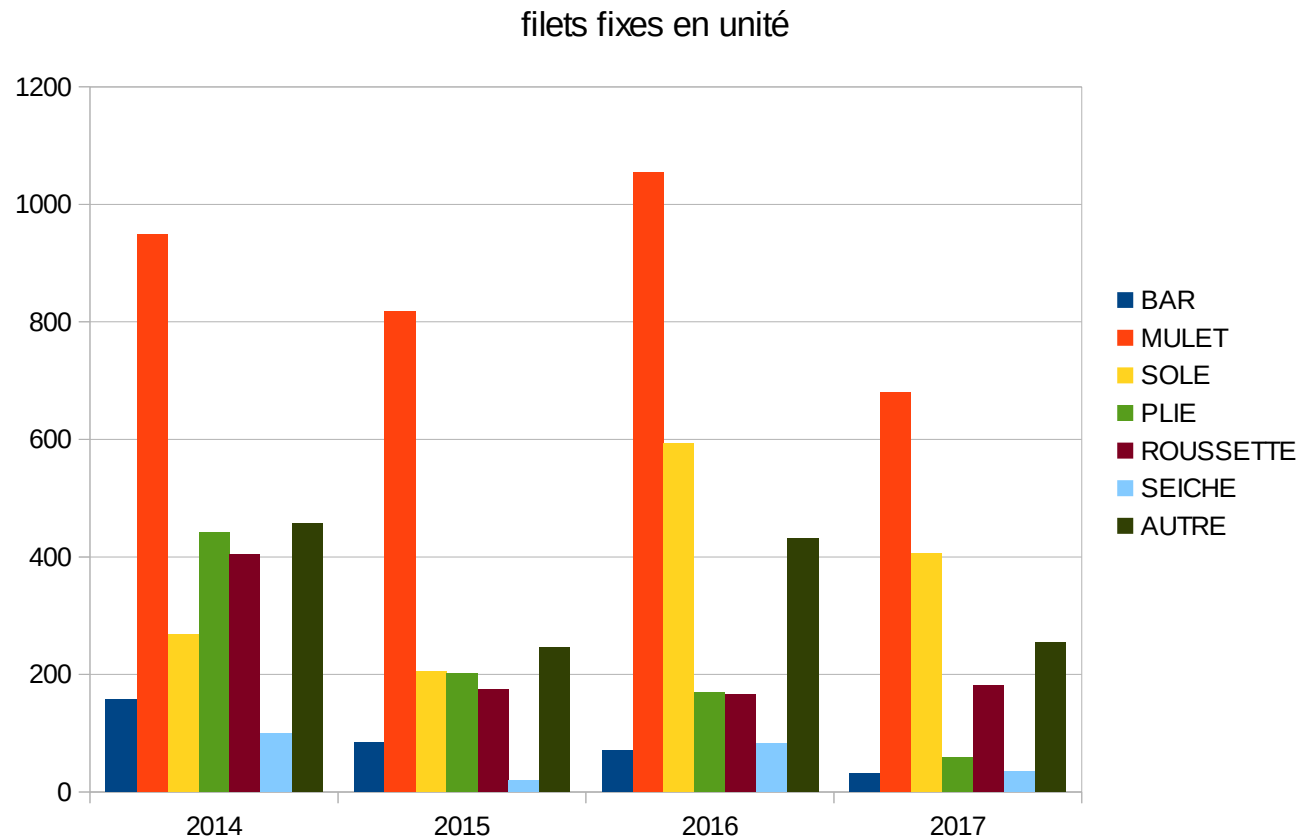
# Pêche à pied de loisirs

- Bilan déclarations filets fixes :



# Pêche à pied de loisirs

- Bilan déclarations filets fixes :



# Réunion pêche plaisance

- Bilan des contrôles plaisance
- **Réglementation pêche de loisirs**
- Questions diverses



# Sanitaire - pêche à pied de loisir

- Analyses du réseau de l'Ifremer et du réseau de l'Agence Régionale de Santé Bretagne :  
=>classement des sites de pêche à pied récréative selon leur qualité
- Site commun ARS-Ifremer : <http://www.pecheapied-responsable.fr>
- les interdictions temporaires sont décidées par les autorités sanitaires compétentes (commune ou préfecture)



Vérifiez les alertes

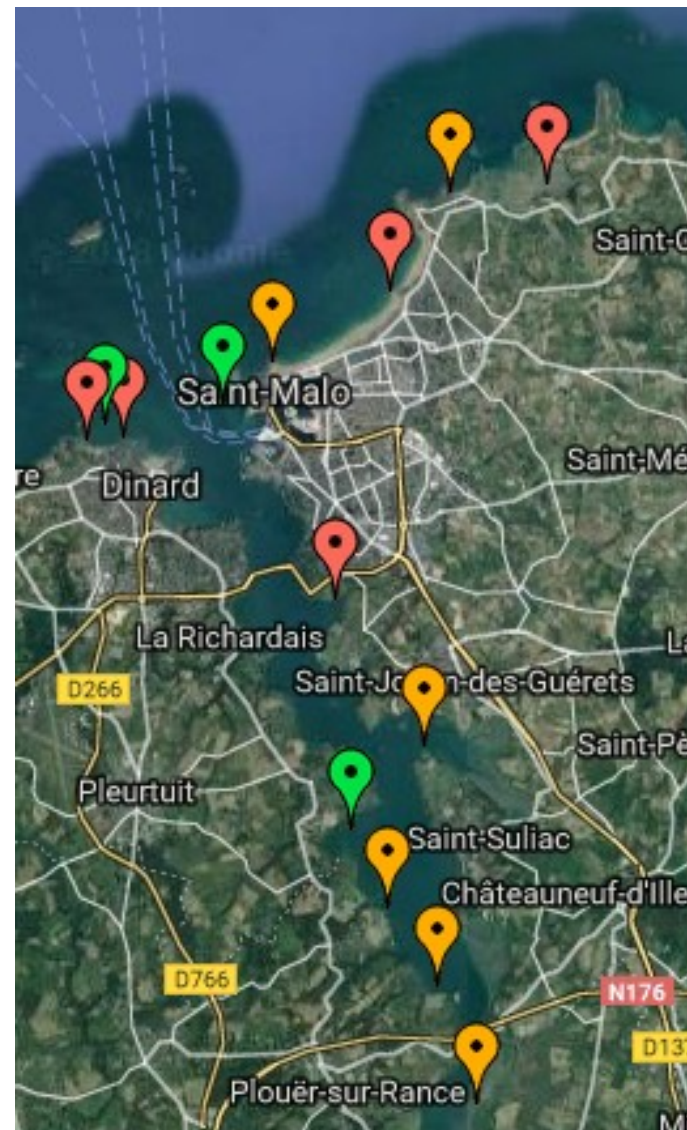
# Alertes

Être **RESP<sup>2</sup>ONSable** avant d'aller pêcher c'est :

- s'informer sur la **qualité globale** de la zone, via l'onglet "**ETAT des sites de pêche**"



- vérifier qu'il n'existe pas d'**interdiction temporaire** sur la zone, via l'onglet "**ALERTES**"
- se renseigner sur les réglementations des pratiques de pêche (tailles, quotas, outils, périodes...), via la page "**Réglementations**"



# Circulation sur le DPM

- Arrêté préfectoral du 26 octobre 2017
  - => Détenir un macaron autorisant la circulation et le stationnement
  - => circulation et stationnement uniquement sur les chemins répertoriés en annexe I
- Constats de circulation hors des chemins : dégâts constatés sur les bancs coquilliers
  - => notamment au départ de la cale du lac



# Réunion pêche plaisance

- Bilan des contrôles plaisance
- Réglementation pêche de loisirs
- Questions diverses



MERCI DE VOTRE  
ATTENTION

